

N°16

Objet :

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF DE
L'EXERCICE 2023

Rapporteur :
M. François DAZELLE

Date de la Séance :

9 AVRIL 2024

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2024

Date d'affichage de la
convocation :

3 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI.	pouvoir à	François DAZELLE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Nicole MARTIN

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 34

Membres présents : 29

Membres représentés : 03

Membres absents : 02

VOTE :

MAJORITE

5 votes contre (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2024**N° 16****OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023****Rapporteur : M. François DAZELLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-31 et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la délibération N°16 du 11 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Vu les résultats d'exécution du budget principal validés par le Comptable pour l'exercice 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 2 Avril 2024,

Considérant que Monsieur Marc HONORE, maire, s'est retiré lors du vote du compte administratif ;

Considérant que le conseil municipal a élu comme président Madame/Monsieur ... pour présider le conseil municipal lors du vote du compte administratif ;

Considérant le rapport de présentation du compte administratif 2023 du budget principal de la ville,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2023, soit un déficit d'investissement 14 235.93 € et un excédent de fonctionnement de 2 642 263.28 €

Considérant les restes à réaliser comme suit :

- En dépenses : 366 051.62 €
- En recettes : 0 €

Considérant qu'il y a concordance avec le compte de gestion 2023 présenté par le comptable du Service de Gestion Comptable de Poissy,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. François DAZELLE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

- **ARTICLE 1 : DONNE quitus** au Maire pour sa gestion en 2023.
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** les résultats définitifs du compte administratif 2023 tel que porté sur la synthèse du CA 2023 ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE		2023
INVESTISSEMENT	Dépenses	20 000 627,43
	Recettes	18 982 654,90
	Résultat investissement exercice	-1 017 972,53
FONCTIONNEMENT	Dépenses	37 010 847,28
	Recettes	37 753 998,17
	Résultat fonctionnement exercice	743 150,89
Résultat de l'exercice		-274 821,64
INVESTISSEMENT	Résultat antérieur	1 003 736,60
	Résultat exercice	-1 017 972,53
	Résultat global d'investissement (compte 001)	-14 235,93
FONCTIONNEMENT	Résultat antérieur	1 899 112,39
	Résultat exercice	743 150,89
	Résultat global de fonctionnement	2 642 263,28
RESULTAT GLOBAL		2 628 027,35
RAR DEPENSES		366 051,62
RAR RECETTES		0,00
SOLDE RAR		-366 051,62
RESULTAT CUMULE CORRIGE DES REPORTS		2 261 975,73

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

 Marc HONORE

Délibération publiée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.

Accusé de réception en préfecture
 078-217800051-20240409-016DEL24_CA23-BF
 Date de réception préfecture : 12/04/2024